

Fiche signalétique de repère de nivellement

Présentation

Les données descriptives des [repères de nivellement](#) sont accessibles par le moyen d'une [fiche signalétique](#). Chaque repère possède sa fiche et chaque fiche correspond à un repère et un seul.

En-tête

La dénomination « Nivellement Général de la France », longtemps associée au [réseau de nivellement](#) mis en place en métropole par Charles Lallemand à partir des années 1880, est aujourd'hui considérée comme une appellation générique associée à tous les [réseaux de nivellement](#) couvrant l'intégralité d'une portion continue du territoire français. On parle ainsi des réseaux :

- « NGF/Bourdalouë », établi par Paul Adrien Bourdalouë de 1857 à 1864
- « NGF/Lallemand » établi par Charles Lallemand
- « NGF/IGN69 » établi par l'Institut Géographique National sur le territoire continental
- « NGF/IGN78 » établi par l'Institut Géographique National sur le territoire de la Corse

Matricule du repère de nivellement

Le matricule d'un repère de nivellement est un ensemble de lettres et de chiffres qui permet d'identifier le repère de nivellement.

[En savoir plus sur les matricules de repère de nivellement](#)

Système et type d'altitude

Un **système d'altitude** est un [système de référence de coordonnées](#) défini par un type d'altitude et un [système de référence vertical](#).

Le **type d'altitude** résulte du choix de la formule de calcul des [altitudes](#), prenant en compte ou non la [pesanteur](#).

[En savoir plus sur les différents systèmes et types d'altitude.](#)

Altitude

La définition précise de la partie du repère à laquelle se rapporte l'altitude est très importante. La plupart des [repères de nivellement](#) portent une pastille hémisphérique ; c'est le sommet de cette pastille, parfaitement défini, qui est déterminé en [altitude](#).

Lorsque le repère ne comporte pas de pastille (le repère Bourdalouë est par exemple un repère cylindrique sans pastille), l'altitude est celle du sommet du repère.

Pour les [rivets](#) scellés sur des surfaces horizontales, l'altitude se rapporte au sommet de la tête hémisphérique. Si l'altitude est accompagnée d'une étoile, le message « Ce repère n'a pas été observé par l'I.G.N. » apparaît dans la rubrique « Remarques ». Après contrôle et validation, l'I.G.N. diffuse une information qui lui a été transmise et qui est plus récente que celle issue de ses propres mesures.

Année de dernière détermination

Il s'agit de l'année la plus récente où l'altitude du repère a fait l'objet conjointement de nouvelles mesures et d'un nouveau calcul. Si l'altitude du repère a fait l'objet d'un simple nouveau calcul (sans nouvelles mesures) entre l'année de détermination et l'année en cours, l'année de dernière observation et l'année du nouveau calcul figurent toutes les deux sur la [fiche signalétique](#).

Type du repère et complément de type

[En savoir plus sur les types de repère de nivellement](#)

Les types de repères correspondent à une liste déterminée. Le complément de type permet de diffuser des informations qui ne figurent pas dans cette liste. Par exemple, pour un repère M qui appartient aussi au [réseau de nivellement](#) de la ville de Troyes, le type sera « M » et le complément de type pourra être « Ville de Troyes n°492 ».

Coordonnées du repère

Les [coordonnées planes](#) indiquées sur la fiche font partie des données descriptives et n'ont pas de valeur géodésique, leur [précision](#) est au mieux décimétrique. Les systèmes de référence sont indiqués sur la fiche.

Voie suivie, de... à...

Les [repères de nivellement](#) sont généralement implantés le long de voies de communications. La voie suivie renseigne sur le type de voie empruntée par l'itinéraire de nivellement. (Exemple : voie ferrée, N.1, D.965, etc.). L'indication des extrémités du tronçon de voie suivie permet de déterminer un sens de voie suivie, qui correspond à la numérotation croissante des repères.

Côté

Indique de quel côté de la voie suivie, dans le sens indiqué par « De...à », est implanté le repère de nivellement. Cette donnée peut être « Droit » ou « Gauche », mais aussi « Milieu » (pour les repères implantés à proximité de l'axe de la voie) ou « Ville » (pour les repères situés dans un milieu urbain où la voie suivie est difficile à désigner).

Distance

Donne la distance, au décimètre près, à un autre repère de nivellement (exemple : 1,55 km du repère Q'.C.M3 – 231).

PK (point kilométrique)

Un point kilométrique égal à 46,20 indique que le repère de nivellement se trouve entre les bornes kilométriques (ou points routiers PR) 46 et 47, à 200 m de la borne 46. La fiche descriptive d'un repère de nivellement comporte au moins un PK ou une distance à un repère proche.

Localisation

On peut trouver ici une adresse et (ou) la position du support par rapport à l'environnement (exemple : à 20 m au nord-est du carrefour avec la D.34).

Support

Cette ligne indique le support sur lequel est scellé le repère de nivellement. Certains [repères de nivellement](#) sont aussi des points géodésiques et font donc l'objet également d'une [fiche signalétique](#) de point géodésique. Le lien entre les deux fiches est réalisé grâce au support du repère. Si le repère de nivellement D.C.M3 – 124, scellé dans un mur de soutènement, est aussi le point b du site géodésique 0102401, le support figurant sur la [fiche signalétique](#) du repère D.C.M3 - 124 est : Mur de soutènement (point b du site géodésique 0102401). Sur la [fiche signalétique](#) du point géodésique, figure aussi le matricule du repère D.C.M3 – 124.

Partie de support

Cette ligne précise sur quelle partie du support est scellé le repère de nivellement.

Repèrtements

La première ligne permet de situer horizontalement le repère dans la partie de support définie précédemment (exemple : à 0.23 m de l'extrémité ouest). La deuxième ligne permet de situer verticalement le repère dans la partie de support définie précédemment (exemple : à 0.50 m au-dessus du sol).

Remarques

Cette rubrique est totalement ouverte : elle indique l'année la plus récente où le repère a été vu en place, elle peut aussi indiquer les possibilités d'exploitation [GNSS](#). La rubrique peut aussi indiquer l'appartenance du repère à un [triplet](#) et la liste des repères du [triplet](#).

En savoir plus sur l'entretien des réseaux de nivellement

Photographie

Le repère de nivellement est au centre de la photographie. Cette indication est inscrite sur la [fiche signalétique](#). Il est dans certains cas impossible de photographier le repère tout en photographiant son environnement (repère caché par de la végétation, repère en contrebas, ...). Dans ce cas là, l'emplacement du repère est indiqué avec un bout de tube PVC marqué d'une flèche.